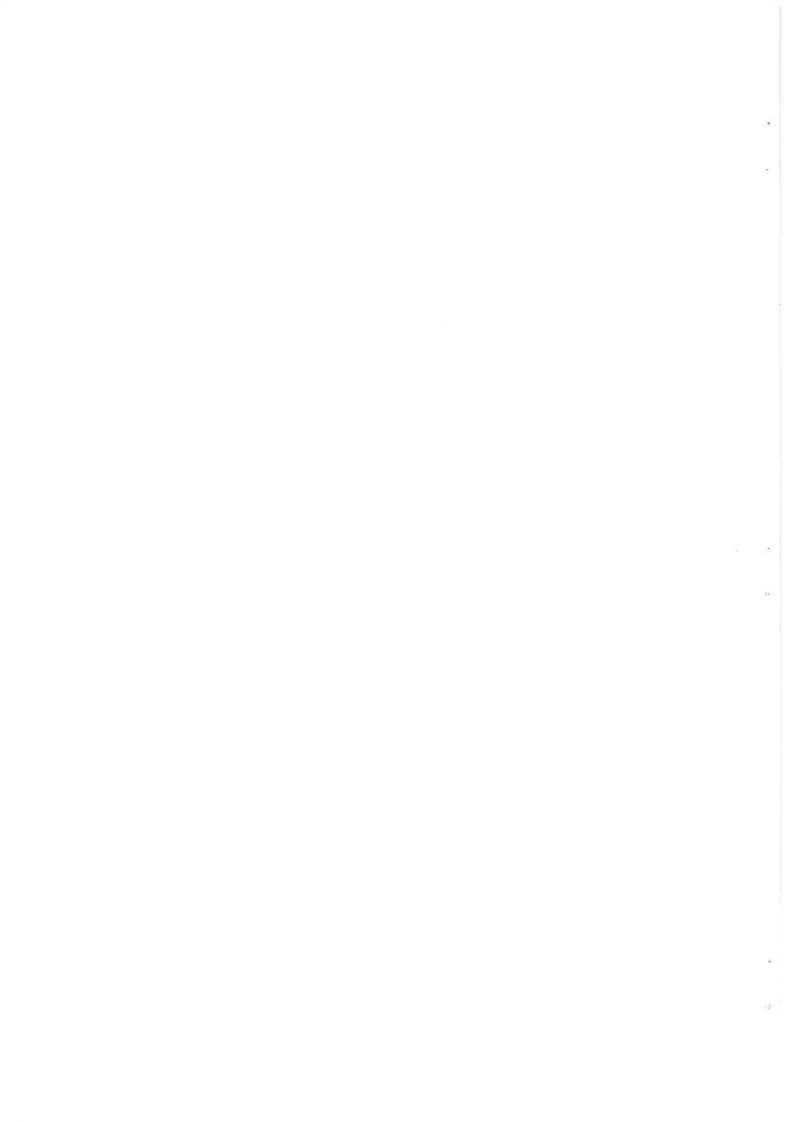
# GRUZILLE



BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 95



# pages financières

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE 1993

RECETTES	
MECHILLE	

* FONCTIONNEMENT			
Produits de l'exploitation  Vente de verre			440,20
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	:		000,00
	:	40	000,00
Produits domaniaux	•		
Taxe d'affouage	:		400,00
Vente de buis	:		636,00
Location droit de chasse	ě	1	200,00
Coupes de bois	•		900,00
Produits financiers	:		430,00
Recouvrements - Subventions			
Prestations sociales	•	2	879,94
Location tracteur	:	4	800,00
Subventions	•		500,00
Frais d'élection			698,00
Participation des autres communes au fonctionnement de l'école	:	1	344,84
Dotation globale de Fonctionnement	:	346	815,90
Impôts indirects	:		
Attribution sur permis de chasser	:		374,00
Taxe additionnelle droits mutation	:	19	932,42
Licence débits de boisson	:		100,00
Impôt sur les spectacles	:		120,00
Contribution directe	:		
Contribution 4 taxes	:	332	805,00
Fond national taxe professionnelle	:	7	670,00
Fond départemental taxe professionnelle	:	17	065,00
Compensation d'exonération de taxes	:	17	395,00
Produits antérieurs	:	373	998,45
* INVESTISSEMENT	:		
Fond de compensation de la T.V.A.	:	38	189,00
Subvention départementale FDAVOC	:	64	292,00
Dotation d'Equipement (Place)	:	37	725,00
TOTAL	:	1315	010,75

Excédent de Recettes : 250 027,20 F

#### DEPENSES

#### \* FONCTIONNEMENT

TONCTIONNENDAT			
Denrées et fournitures			
Carburants		1	995,48
Combustibles	:	22	663,94
Produits d'entretien, voirie, bureau	:	11	072,61
Fournitures scolaires	:	14	565,90
Evals de novembel			
Frais de personnel Rémunérations	<b>.</b> 500	150	470 21
			478,31
Centre de gestion	:		435,00
Charges sociales	•	22	235,80
Impôts et taxes	:		
Taxes sur rémunérations	:		35,00
Impôt foncier	:	2	562,00
Travaux et services extérieurs	:		
Entretien terrains et bâtiments	:		967,30
Ramassage des ordures ménagères - Entretien			359,76
Entretien et acquisition matériel			827,05
Electricité et eau			909,30
Assurances	•		
Assurances	•	ь	688,10
Participations et contingents	•		
Aide sociale	:	35	934,51
Cours de langues au collège	:		100,00
Cotisations municipales	:	1	238,80
Service d'incendie	:	19	126,80
Intérêt de la dette SIVOM	:	14	935,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	:		525,00
Prestations de service	:	2	024,00
Allocations et Subventions			
Subventions aux Associations locales	:		300,00
Subvention exceptionnelle d'équilibre			175,00
pour SIVOM assainissement	:		175,00
Frais de gestion générale			
Fêtes et cérémonies		3	101,13
Impression bulletin municipal		2	919,40
Documentation, frais P.T.T.			327,44
Indemnité fonction, maire et adjoints	33		571,10
Frais financiers (intérêts des emprunts)			998,17
			- , <b>-</b> .
* INVESTISSEMENT			
Remboursement du capital des emprunts	:	39	789,65
Remboursement dette en capital au SIVOM	:	4	790,00
Travaux de voirie	:		348,79
Travaux au Club	:		049,40
Achat photocopieur école			662,14
Achat tondeuse			000,00
Frais d'étude de l'érosion			849,01
Frais d'acquisition terrain De Benoist			424,66
and a selection octivity be benoted			
	:		

TOTAL

:1064 983,50

4

#### LE BUDGET DE 1994

Le montant global des budgets primitif et supplémentaire votés pour 1994 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 1 251 419 F. (hors le prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

La dette communale au 1er Janvier de 1994 est de 408 270 F., 1'annuité se montant à 70 103,59 F.

#### RECETTES

#### - Section de Fonctionnement

Produits de l'exploitation	50	500
Produits domaniaux	3	000
Produits financiers		430
Recouvrements - Subventions	4	300
Dotation globale de Fonctionnement	346	649
Impôts indirects	17	500
Contributions directes **	383	213
Produits antérieurs	140	238,85

#### - Section d'Investissement

Subventions d'équipement	15	000
Participation à travaux d'équipement	8	000
Produits des emprunts	150	000
Vente vieille débroussailleuse	22	800
Excédent d'investissement 93	109	788,35

TOTAL : 1 251 419,10

(\*\*) Le budget de 1993 prévoyait un emprunt de 135 000 F. non réalisé (de ce fait, on ne le retrouve pas au compte
administratif). Un emprunt de 150 000 F. pour l'achat de la
propriété DE BENOIST a été contracté début 94.

#### ( ) Dette communale

Le document 1994 du Trésor public "les budgets communaux de la région Bourgogne" nous permet de comparer les chiffres de CRUZILLE à la moyenne de ceux des communes de même importance de Saône-et-loire : 301 à 500 habitants.

(Pour la région Bourgogne, selon les sources du recensement de 1990, plus de 7 communes sur 10 ont moins de 500 habitants. Par contre, 48 villes comptent plus de 5000 habitants et regroupent près de la moitié de la population).

Dette communale par habitant :

1 325 F. à CRUZILLE (moyenne 1 568 F.)

Annuité de la dette par habitant :

Capital:

129 F. à CRUZILLE (moyenne 194 F.)

Intérêts :

99 F. à CRUZILLE (moyenne 160 F.)

Le niveau d'endettement des communes de Saône-et-Loire est sensiblement inférieur à la moyenne régionale. Il a augmenté en 1994 sauf pour les petites communes de notre importance (200 à 500 habitants).

#### Prévisions budgétaires de la région Bourgogne

Pour les communes de même importance que CRUZILLE on note :

moyenne des recettes : 1 945 708 F. moyenne des dépenses : 1 914 016 F.

#### ( \*\* ) Impôts directs

Les produits attendus pour les 4 taxes - 383 213 F. - représentent 40,5 % des recettes de fonctionnement.

Le taux appliqué pour chaque taxe (sans changement depuis 1992) est comparé à la moyènne des taux des communes de même importance de Saône-et-Loire (suivi du taux le plus bas et du taux le plus élevé).

Taxe d'habitation = 7.14 % (6.95 % : de 2.12 à 15.44) Foncier bâti = 9.70 % (10.31 % : de 3.69 à 21.84) Foncier non bâti = 33.35 % (31.64 % : de 10.36 à 57.22) Taxe professionnelle = 12.01 % (8.73 %: de 2.48 à 21.00)

Globalement, les taux de ces impôts locaux votés en Saône-et-loire sont supérieurs à la moyenne régionale.

#### Fiscalité propre à l'intercommunalité

Contrairement au SIVOM qui tire une partie de ses ressources de participations des communes, la communauté de communes lève un impôt directement. Les taux votés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 0,16 %
Foncier bâti : 0,26 %
Foncier non bâti : 0,64 %
Taxe professionnelle :0,27 %

#### DEPENSES

#### - <u>Section de Fonctionnement</u>

Denrées et fournitures	66	000
Frais de personnel	217	000
Impôts et taxes	4	050
Travaux et services extérieurs	191	774
Participations et contingents	75	086
Allocations et Subventions ****	71	000
Frais de gestion générale	55	200
Frais financiers (intérêts des emprunts)	30	700

#### - Section d'Investissement

39	930
2	865
63	800
99	200
83	000
135	000
	2 63 99 83

TOTAL : 1 134 605

Excédent à la clôture : 116 814,10

( \*\* \* \* \* ) La subvention exceptionnelle d'équilibre pour le SIVOM vocation assainissement se monte cette année à 34 132 F. Les subventions destinées aux associations locales s'élèvent à : 36 868 F.

#### SAINT VINCENT CANTONALE

1995, la ronde de la Saint Vincent Cantonale continue, et cette fois, le 4 Février 1995, Saint-Maurice-de-Satonnay est chargé d'organiser cette manifestation à la gloire des vignerons du canton. Les viticulteurs de Saint-Maurice ont décidé de prendre sérieusement en main cette manifestation. Ils souhaitent donner un peu plus de faste à cette cérémonie qui est la célébration de Saint Vincent, patron des vignerons. Ils veulent que ce soit une grande fête. N'est-ce pas l'aboutissement de leurs travaux et de leurs soucis de l'année précédente, c'est l'époque où ils sont fiers de présenter le résultat de leur labeur, de faire déguster leurs vins et ceci dans la joie; cette fête est une pause, car dès le lendemain ils savent qu'ils doivent retourner à la vigne pour préparer la récolte suivante.

C'est donc au Tinailler du château d'Aine à Azé que cette fête se déroulera. Les viticulteurs de Saint Maurice préparent un beau programme pour cette journée. Quelques indiscrétions ont permis de savoir qu'une dégustation aura lieu dès le matin dans les caves du château. Ensuite un repas sera préparé par un grand traiteur de la région au cours duquel vous pourrez déguster gracieusement les vins des vignerons du canton de Lugny, tout en dansant au son d'un disc-jockey. Mais d'autres animations se préparent, vous pourrez, paraît-il, participer à une dégustation à l'aveugle, les vainqueurs seront intronisés à l'occasion de la Saint Vincent Cantonale et ce sera un titre non pas donné mais mérité.

Il y a d'autres surprises, mais les indiscrétions se sont arrétées là et nous devront attendre le 4 Février pour les découvrir.

Mais au delà de ces attractions, il y a le plaisir de se retrouver entre vignerons et avec les vignerons, il y a le plaisir de parler de la vigne et du vin. Vous qui vivez dans le canton et qui n'êtes pas vigneron, vous ne pouvez pas les ignorer et soyez certains que vous passerez une bonne journée avec eux, le verre à la main, le jour de la Saint Vincent.

#### Retenez la date, le 4 Février 1995.

Les inscriptions se feront dans les Mairies au cours du mois de janvier. Venez nombreux.

Les Vignerons de Saint-Maurice-de-Satonnay

## informations communales

#### ESPACE DE L'EGLISE

Le porche a été démonté puis reposé à l'identique. L'entreprise LEDUC qui a effectué ces travaux délicats a également consolidé l'angle du bâtiment. Coût : 46 786,00 Frs.

L'entreprise VIROT a repris la faîtière du mur en lave en prolongement du porche. Coût: 4 269,00 Frs. (Le toit en lave du porche est compris dans la facture LEDUC).

L'entreprise LAMARGUE a remplacé cheneaux et gouttières 4 817,00 Frs, 1'entreprise CHAMBARD ayant auparavant pour remplacé les tuiles manquantes (toit et rives).

Il a été ensuite procédé à la réfection de l'espace dégagé par étendage de cran de la carrière de Fragnes.

Merci à tous les bénévoles pour cette journée de "corvée".



#### PORTAGE DES REPAS

La Communauté du Haut-Mâconnais s'est associée au SIVOM Bresse - Tournugeois pour mettre en place ce service à domicile.

Les repas confectionnés à l'hôpital de BELNAY sont copieux et de bonne qualité.

La démarche est très simple, il suffit de s'inscrire soit auprès du SIVOM (Tél. 85 51 05 56) soit à BELNAY (Tél. 85 40 48 00) en indiquant nom et adresse de livraison, le nombre de jours et éventuellement la demande d'un régime.

Tout habitant de CRUZILLE peut en bénéficier (la commune adhère pour 972,00 F. par an). Le prix des repas est fixé à 35,00 F. l'unité plus 4,00 F. fixes pour le transport.

#### **ECOLE**

Pas de changement d'enseignant cette année.

Madame PARIZET assure les classes C.E. et C.M. avec 16 élèves ; Jean-Paul RICHY la maternelle et le C.P. avec 19 élèves.

Une jeune élève en difficulté motrice a été intégrée à temps partiel en maternelle.

Nécessitant une importante disponibilité auprès d'elle, il a été décidé - conjointement avec l'Association du Restaurant Scolaire - d'employer quelques heures une personne en Contrat Emploi Solidarité dont le profil professionnel convient pour ce travail particulier (en plus de l'aide pour la cantine et la garderie).

Suite à une journée découverte au haras de CLUNY à laquelle les écoles primaires de Saône-et-Loire avaient été conviées la classe de Madame PARISET a été déclarée vainqueur toutes catégories pour l'exploitation qui en a été faite.

Les élèves bénéficieront donc en Janvier d'un aprèsmidi promenade en attelage, baptême de poneys et ... goûter.

#### BATIMENT D'ECOLE

Il a été procédé à la pose d'un plafond suspendu dans la classe primaire. Travaux réalisés par l'entreprise JACQUET-VINCENT pour un coût de 17 065,00 Frs (ce prix comprend la réfection d'une partie du plafond en plâtre de l'église : en effet, un habitant indélicat s'est "promené" sur celui-ci lors de la course "Souvenir David Brock". Il ne s'est bien entendu pas fait connaître).

Durant les congés de Toussaint Monsieur MOLLARD a nettoyé le grenier de l'école et y a déroulé de la laine de verre, améliorant ainsi l'isolation thermique de la garderie et du Restaurant scolaire.

#### MATERIEL

- \* Achat d'une débroussailleuse pour le tracteur avec reprise de l'existante, puis en complément une commande électrique de distribution; Coût : 58 342,00 Frs
- \* Location d'une benne à ordure destinée à recevoir les poubelles des résidents du week-end exclusivement.

Coût: 807. Frs par trimestre

#### VOIRIE

Le curage de l'Ail, affluent de la Bourbonne a été réalisé durant l'été à la demande du SIVOM, vocation hydraulique. Le désobstruage d'une des deux canalisations traversant la place du lavoir reste à réaliser.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté M. GERBAUD responsable des travaux de l'Ail à la Direction Départementale de l'Agriculture, a décidé des procéder à l'élargissement du busage traversant la route de SAGY à COLLONGETTE.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MOINE pour la somme de 38 011,00 Frs.

#### SECRETARIAT DE MAIRIE

Madame CHARCONNET secrétaire de mairie titulaire en congé parental d'éducation depuis 1991 n'ayant pas repris son emploi, il a été procédé à l'embauche de Madame Adine STUDLE.

#### TABLE DE PING-PONG

Dans le cadre de son action sociale pour le développement des loisirs des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire a lancé, depuis l'année dernière, une vaste opération consistant à financer diverses installations sportives légères = tables de ping-pong, tables d'échecs, baby-foot et panneaux de basket.

Ces installations destinées à des sports et jeux de proximité sont dans leur principe librement utilisables par les jeunes, à tous moments, dans des lieux ouverts gratuitement et sans encadrement.

Demandeuse de panneaux de basket, la commune s'est vue doter d'une table de ping-pong. Si la CAF a procédé à l'achat, la commune s'est chargée de l'implantation et en assurera la maintenance par la suite : rendez-vous donc sous le noyer de l'espace de l'église.



#### O.P.A.H. (voir Bulletin municipal N°8)

Un syndicat à vocation unique (SIVU) a été constitué entre les cantons de LUGNY et TOURNUS. Il a confié l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat au Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural (C.D.H.A.R.). L'opération débutera en 1995.

Une exploitation des documents de l'I.N.S.E.E. suite au recensement de 1990 nous donne les renseignements suivants (CRUZILLE comparé à la Bourgogne et à la France en 1990) :

<u>Population</u>: 243 habitants: 122 hommes et 121 femmes! (la population légale est de 308 habitants)

dont: 0 à 19 ans: 73 (30,0 %) (Région 25,7 %, France 26,5 %)

20 à 39 ans : 65 (26,7 %) (Région 28,3 %, France 30,3 %)

40 à 59 ans : 47 (19,3 %) (Région 22,9 %, France 23,3 %)

60 à 74 ans : 35 (14,4 %) (Région 14,4 %, France 12,8 %)

75 ans et plus: 23 ( 9,5 %) (Région 8,7 %, France 7,1 %)

#### Logements: 151 (92 construits avant 1949).

Résidences principales:92 (60,9 %) (Région 80,0 %, France 82 %)
Résidences secondaires:41 (27,2 %) (Région 11,9 %, France 10,8 %)
Logements vacants: 18 (11,9 %) (Région 8,1 %, France 7,2 %).

#### Eléments de confort des résidences principales

Sans chauffage central: 30 (32,6 %) (Région 24,7 %, France 21,1 %) W.C. extérieur : 8 (8,7 %) (Région 6,3 %, France 6,4 %) Ni baignoire ni douche: 10 (10,9 %) (Région 8,3 %, France 6,6 %).

#### LES DECHETS

Il existe deux sortes de déchets: les déchets des ménages pris en charge par les collectivités et les déchets des professionnels qui sont de la responsabilité de la profession.

Les déchets des ménages comprennent les ordures ménagères et les autres ordures (fer, monstres, vieux matelas, vieux sommiers, plastiques, huiles, peintures, batteries, piles, médicaments, aérosols, phytosanitaires, textiles, papiers, cartons, verres, ...).

En Saône-et-Loire, l'application de la loi du 13/07/92 (imposant le tri sélectif et le recyclage) à compter du ler Janvier 1995 impose que nos poubelles ne devront plus contenir que des ordures ménagères.

La communauté du Haut Mâconnais a décidé de mettre en place pour un an à l'essai la déchetterie mobile de la Société Onyx, (prix : 20,00 F. par habitant) qui récupère ces autres ordures. (Rappelons que le verre fait déjà l'objet à CRUZILLE d'un tri spécial depuis 1992).

La fréquence de passage est la suivante :

- \* GREVILLY, BURGY, BISSY, CHARDONNAY, CRUZILLE: 1/2 journée tous les trois mois.
- \* ST GENGOUX et LUGNY :
  - 1/2 journée tous les deux mois.

Les autres déchets non pris en charge par cette déchetterie : gravats et végétaux devront être traités différemment dans le futur :

- les gravats, déchets ultimes qui ne peuvent plus être valorisés, mis en décharge,
- les végétaux pour lesquels une plateforme pour plusieurs communes permettrait le broyage et le compostage.

Calendrier de stationnement de la déchetterie mobile pour le ler trimestre 1995 : (selon la disponibilité de chacun, il est possible d'aller dans l'un des villages où elle stationne).

:	Matin de 8 H 30 à 12 H	Après-midi de 13 H 30 à 17 H
: Samedi 7 Janvier	: LUGNY	: CRUZILLE :
: Samedi 21 Janvier	: BISSY	
: Samedi 4 Février	: SAINT-GENGOUX	
: Samedi 11 Mars	: LUGNY	
: Samedi 8 Avril	: SAINT-GENGOUX	: CRUZILLE :
: Samedi 22 Avril	: BISSY	
: Samedi 6 Mai	: LUGNY	: GREVILLY :
: Samedi 10 Juin	: SAINT-GENGOUX	
	•	•

#### BIBLIOTHEQUE

Un exemplaire de l'étude sur l'environnement de la Communauté de Communes du Haut Mâconnais, réalisé en Mai 1994 par Monsieur Alain DESBROSSE, ingénieur écologue, peut être consulté sur place.



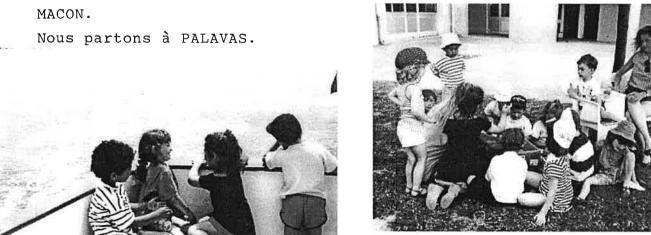
### SÉJOUR

en CLASSE de MER :

PALAVAS ICS FLOTS



Nous sommes à la gare de



Nous faisons une promenade en bateau.



C'est le repas de midi.



Nous goûtons sur l'herbe avant d'aller à la plage.



Nous jouons dans l'eau. Elle est salée.

Nous nageons, nous courons, nous sautons par-dessus les vagues.

Nous jouons dans le sable. Nous faisons des châteaux, des trous et des pâtés avec des coquillages.



C'est l'heure de se coucher. Nous sommes fatigués.



C'est le départ.
Nous retournons chez nous.



Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé pour le séjour à PALAVAS :

la mairie de CRUZILLE, l'Amicale Laïque, les pompiers, les chasseurs, le Conseil Général et les parents.

# les associations

### CLUB DE LA ROCHE STE GENEVIEVE

Cette fois c'est décidé, en Mai 1995, nous fêterons les 15 ans du Club. 15 ans déjà ! Que de choses faites pendant ces 15 années !!!

Bien sûr, nous avons vu partir de bons amis, mais nous les avons accompagnés de notre mieux, pendant tout ce temps, nous avons ri avec eux, souvent pour pas grand'chose, nous étions peinés quand ils étaient dans la peine et les avons consolés de notre présence amicale. C'est le but du Club : des tas d'attentions, de la gentillesse, une fleur pour les hospitalisés, ou une gâterie, et souvent un "bisou" encourageant, un peu plus appuyé et qui veut dire "tiens-bon, tu vas t'en sortir", c'est çà le Club.

Le Club, avec, il faut bien le dire, ses moments heureux, les plus nombreux, et ses franches rigolades.

L'année débute avec les rois, excellente galette bien arrosée.

Puis Février, avec les bugnes faites par nos spécialistes : Mmes ALABEATRIX Louisette, SIGNORET M.Louise et BONNOT Lucienne. Il va sans dire que le classement se fait par ordre alphabétique, les bugnes étant d'une égale qualité.

Vient le repas du printemps, au Coin Fleuri à ST OYEN. C'est toujours une joie de se retrouver autour d'une bonne table, avec la présence très appréciée de Monsieur le Maire et de son épouse.

Le temps passe très vite, déjà la vente-exposition. La préparation demande beaucoup de travail, et chacun doit y participer, santé mise à part. Encore cette année, le résultat est encourageant, les Clubs amis ont beaucoup participé, qu'il soient remerciés.

Pour que vive le club, nous avons organisé cette

- randonnée nocturne le 18.06.94,

année :

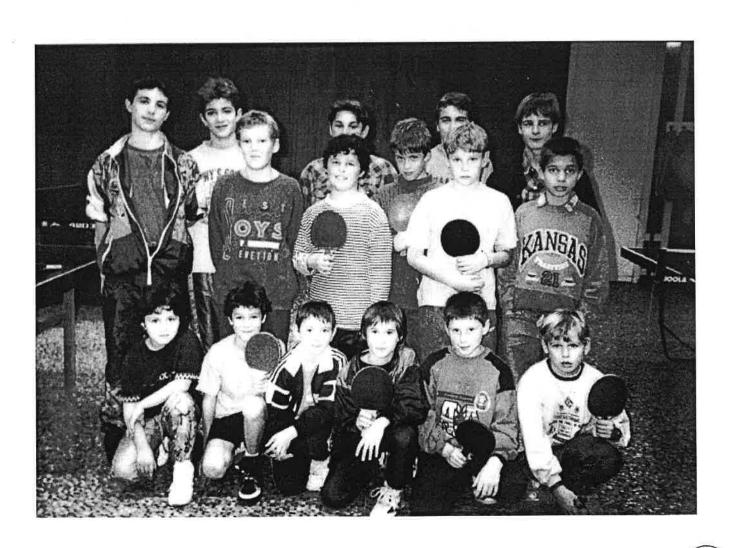
- malle aux jouets, vacances de Toussaint
- soirée choucroute le 26.11.94,

et nous avons participé aux manifestations organisées dans la commune.

(Rallye - course cycliste - bal).

Le Président,

A. BAGUET



#### GARDERIE & CANTINE SCOLAIRES

De mieux en mieux pour la garderie avec désormais :

- = 1829 heures de fonctionnement pour l'année scolaire 93-94 (contre 1458 en 92-93),
- l'ouverture de ses portes à 7 H 15 le matin à la demande de quelques familles,
- le tarif horaire toujours à 9,00 F.

Du nouveau également en ce qui concerne la cantine :



Suite à un nombre croissant de repas servis au Restaurant Scolaire : Sandrine GAUDILLERE est employée depuis le 12 Décembre 1994 en contrat emploi solidarité,

ce qui permet :

- de libérer Chantal auprès des enfants durant les repas,
- d'apporter une aide en classe maternelle une demie-journée par semaine,
- d'assister Christelle à la garderie du soir.

Nous souhaitons tous Bienvenue à Sandrine et bonne année à tous les enfants de l'école de CRUZILLE toujours plus nombreux. (30 familles actuellement ont des enfants à l'école de CRUZILLE).

L'Association du Restaurant Scolaire La Secrétaire,

Chantal RENAUDOT.

### COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS DE CRUZILLE-GREVILLY

En lisant la presse du Samedi 10 Décembre, je me suis arrêté sur un article concernant les Sapeurs-Pompiers Professionnels AG de la section départementale.

Dans cet article, un paragraphe soulignait à juste titre les préoccupations et les changements.

Reprenons les termes de ce texte où l'on parle de départementalisation ou encore d'organisation territoriale, dans le cadre d'une proposition de loi probablement pour l'Eté 95. Et là, se retrouvent les inquiétudes que nous avions l'an dernier. Cette départementalisation se fera au détriment des S.P. volontaires. Les laisser pour compte.

Le sujet fut évoqué lors de notre banquet annuel par Mr le Maire. Mais franchement y a-t-il encore un peu de matière grise dans la tête de ces "poules pondeuses" de pseudo proposition de loi.

Reportez-vous aux comptes de la commune. Vous y touverez la somme que verse la Mairie au centre de Secours Départemental.

Réfléchissez encore, que lorsque le C.P.I. de CRUZILLE-GREVILLY aura disparu, en cas d'incendie nous n'aurons plus le droit d'intervenir; au moindre pépin, aucune assurance ne prendra en charge, les frais d'un éventuel Ex-pompiers blessé ou intoxiqué. Au pire, l'on nous brandira sous les trous de nez, la circulaire officielle comme quoi nous n'avions rien à faire sur les lieux du sinistre. Faîtes le 18 et attendez. Cà rejoint presque une recette de cuisine. Je reprends. Faîtes le 18, appelez au Secours, raccrochez. Veillez à ce que le feu ne crève pas. Sauvez vos biens personnellement. Surtout ne pas faire appel aux voisins, la note serait trop salée. Attendre 20 à 30 mn à côté du feu. Comptez les tuiles qui tombent une par une etc ... etc ...

Débile !! Mais n'en doutez point; la cote-part de subventions que la commune versera dans les années à venir n'ira qu'en augmentant donc c'est nous tous qui mettrons une fois de plus la main au porte-monnaie.

Je me souviens d'une remarque du chef SUCHET de TOURNUS, lors d'une de nos rencontres : "le ler quart d'heure, un extincteur et un seau d'eau, çà suffit ! après 1/2 heure, c'est deux camions citernes qu'il faut !!".

Voyez donc l'augmentation du coût de déplacement de tous ces véhicules. Rendez-vous compte de l'importance que prendra le sinistre en 1/2 heure !

Mais n'oubliez surtout pas que ce sinistre se fera en toute légalité. Dixit la circulaire ou la proposition de loi !! Tout d'un coup, je vous sens rassurés, OUF !!

Ah! j'oubliais aussi, pour les enterrements, c'est une autre recette de cuisine. Là, vous aurez peut-être plusieurs formules pour choisir. Ne faîtes pas le 18 surtout,vous vous méprenez, non faîtes plutôt 36-15 code C.P.F.G. Vous connaissez bien sûr! Compagnie de Pompiers Fuyant la Galère. Là, moyennant quelques menues pièces d'or vous aurez droit aux porteurs de cercueils, aux porteurs de fleurs, aux chauffeurs, aux véhicules, et je ne sais quoi encore; mais là aussi vous payerez. Cà me fait penser au croquemort dans les bandes dessinées de LUCKY-LUKE!! Remarquez, pour nous, nous n'aurons à jouer que le rôle de Rantaplan. "C'est drôle, j'le connaissais ce gars là dedans".

Nous pourrions écrire et encore écrire, parler et encore parler mais d'une part nous croyons être dans le désert, sans écho bien sûr et d'autre part, poussés par une espèce de rouleau compresseur, pondeur de papiers ad vitam éternam.

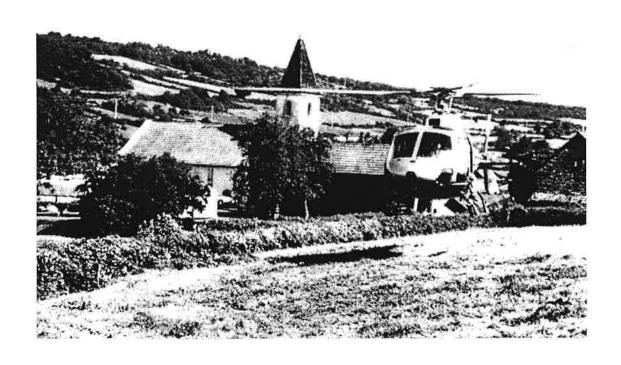
La vie associative d'un village, cette grande famille solidaire que nous devrions former afin de préparer un avenir de sérénité et de paix pour nos enfants, n'effleure en aucune manière la sensibilité de ces messieurs qui ne pensent que fric, concentration urbaine et tout ce qui va avec.

Mr le Député, Mr le Conseiller Général, je vous connais depuis fort longtemps. S.V.P., ne laissez pas faire des choses pareilles, la vie de nos villages mâconnais serait mise à mal quelque part. Courage ! On vous soutient.

Pour clore, je reprendrai une phrase de notre collègue de MACON S.P. Professionnel :

Sapeur Pompier "Volontaire", c'est toujours l'Aventure.

Le Secrétaire, Alain GUILLOT







Arrivée de la première étape du circuit "Souvenir D.Brock"

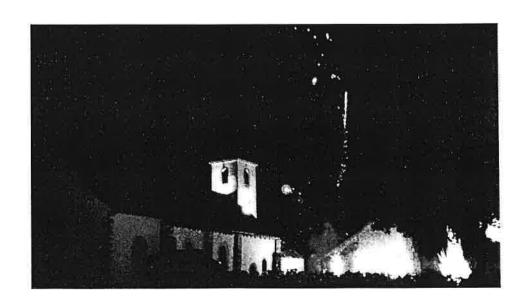
Le vainqueur, l'estonien

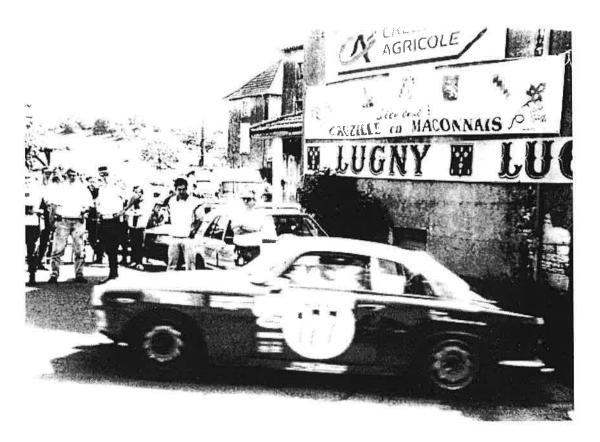
Janck TOMBAK et le Saôneet-loirien Stéphane BENNETIERE,
porteur du maillot de CRUZILLE
récompensant le meilleur
grimpeur.

En soirée, embrasement dynamisé de l'espace de l'église.

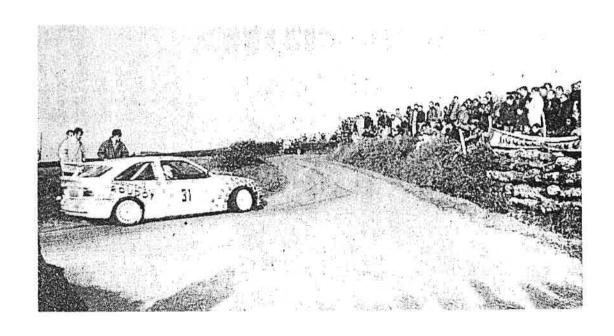








Le dimanche 30 Mai, 11ème rallye des vins "Mâcon". Spéciale FISSY - CHARCUBLE.



Le Samedi 03 Décembre, finale de la Coupe de France des Rallyes. "Coup de chapeau" à tous les membres bénévoles des associations de CRUZILLE qui ont permis l'organisation de ces quatre manifestations.

# 59.60 : la photo d'école



Reconnaissez - vous les élèves qui fréquentent la classe de Melle Laroche?